



Demande d'adhésion association 2010
 Adhésion initiale Renouvellement d'adhésion

EquiLiberté Adhésions Indre et Loire
Jean Paul Verneau
7 rue des Brossays
37340 Cléré les Pins

jean-paul.verneau@wanadoo.fr - 02 47 24 95 05

Nom de l'association			
Nom du Président			
Adresse			
Code postal		Commune	
Numéro Téléphone		Site Web	
Adresse Courriel			

EquiLiberté, sa construction pyramidale.

La raison d'être d'EquiLiberté : les randonneurs équestres ne doivent plus être les oubliés, c'est ensemble que nous pourrons représenter cette volonté de préserver, aujourd'hui et demain, la liberté de randonner avec nos chevaux simplement pour le plaisir. Chaque Association Locale représente ses adhérents auprès des instances locales.

Une structure Départementale EquiLiberté est constituée par les associations locales lorsqu'elles ressentent ensemble le besoin de mettre en commun leurs actions pour leurs adhérents, principalement :

- * échanger des animations entre-elles qui contribuent à la vie du département ;
- * mettre des services comme un bulletin d'infos avec un calendrier de coordination des activités à disposition des adhérents
- * être reconnues par les instances départementales.

La structure EquiLiberté Nationale a été constituée par la volonté des associations départementales qui se sont fédérées avec leurs associations locales.

Il est nécessaire de représenter un « poids » suffisant afin de pouvoir être entendus. Plus nous serons nombreux, plus notre « poids » pèsera dans les décisions nationales concernant tout ce qui gravite autour de notre loisir et nous pourrons être écoutés. La cotisation d'une Association Locale pour son adhésion à l' Association Départementale est de 15 euros.

Si la structure départementale est inexistante, cette cotisation est versée à l' Association Nationale.

Assurance Responsabilité Civile de l'association locale.

Equiliberté s'est organisée pour offrir une assurance en RC gratuite aux associations adhérentes. Ceci est possible grâce au système de mutualisation dont le fonctionnement ne peut se faire que par le nombre de souscripteurs, donc le nombre d'adhérents EquiLiberté. Le minimum est fixé à 5 adhérents par association (pas de minimum pour les nouvelles adhésions). Tout cas particulier sera étudié par le bureau National d'Equiliberté.

Celle-ci court de la date d'enregistrement de la demande d'adhésion (accompagnée de son chèque) au 31 décembre de l'année d'adhésion. Un récépissé sera envoyé à chaque association.

Toutefois sont exclues les activités professionnelles et de compétitions. Les organisations concourant à l'amélioration du couple Cheval/Randonneur, à la pratique de la randonnée (entraînement à la maniabilité, régularité, comportement, Etc) sont assurées. Les rallyes et randos équestres ont la possibilité de recevoir des randonneurs pédestres et vététistes pour favoriser la convivialité et la rando en famille. C'est pour ces raisons que le Président désigné ci-dessus atteste que l'activité de son association n'est pas à but lucratif, concerne la randonnée équestre sans compétition et entre dans les conditions ci-dessus énoncées.

Chèque de 15€ à établir à l'ordre de :

DILE

Attention : toute fausse déclaration entraîne la nullité du contrat.
J'ai pris connaissance des conditions d'assurance souscrites.

Signature du Président

Fait à _____ le _____